



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

10 février 2022

DATE D’AFFICHAGE

10 février 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 23

OBJET

**Demande de subvention au
titre de la DETR 2022
Réhabilitation et
Aménagement de la cour du
groupe scolaire
Louis Moreau**

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L’an deux mille vingt-deux, le 16 février à 20 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Salle Jules Menet, étant donné la crise sanitaire actuelle, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Alain SOUÉDET, Fleurine BOCQUILLON, Sylvain PASTORELLO, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AVEZEDO, Annick BAZIN, Stéphane LE PECULIER, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Étaient absents excusés :

Hervé FRANEL
Alexa PELAGE
Marie-Solange GRILLOT
Stéphanie MARTINS VIANA
Julien CAYZAC
Maria PIRKA
Philippe VAN ROSSOMME
Rodolphe WELSCH

Donne pouvoir à :

Ariel SHEPS
Stéphane RAYNAL
Jacqueline GALEAZZI
Claire HERLIN
Sylvain PASTORELLO
Guy-Charles HUMBERT
Mariannick MORVAN
Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Était (ent) absent (es) : Laurent PERTHUIS, Laure CHENU, Ghislaine LESAGE, Léa PHALLIPOUX

DELIBERATION

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2022
REHABILITATION ET AMÉNAGEMENT DE LA COUR DU GROUPE SCOLAIRE
LOUIS MOREAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que le taux de subvention possible au titre de la DETR est compris entre 20 et 50% du montant HT

CONSIDÉRANT la nécessité de réfection totale et d’aménagement de la cour d’écoles du groupe scolaire Louis Moreau

CONSIDÉRANT qu’il est nécessaire de réhabiliter et de mettre en conformité la cour d’école

CONSIDÉRANT qu’il est nécessaire de revoir les écoulements, les pentes et les accessibilité PMR par un remplacement total des enrobés

CONSIDÉRANT l’avis de la Commission « Travaux, Entretien de la ville, Urbanisme et Aménagement du Territoire » du 28 janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT l’avis de la Commission « Finances » du 7 février 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE A L’UNANIMITE

SOLLICITE la Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux 2022 pour la « réhabilitation et aménagement » de la cour d’école du groupe scolaire Louis Moreau,

DIT que le financement est demandé au taux maximum soit 50% du montant HT du projet.

DIT que le financement est demandé au taux maximum soit 50% du montant HT du projet.

DIT que les crédits correspondants à ce projet seront inscrits aux Budgets Prévisionnels 2022.

AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'indisponibilité le 1^{er} adjoint au Maire, à effectuer les démarches administratives et à signer tous les actes et les pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme.



Le Maire.
Mariannick MORVAN

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2022

Objet de l'acte : RAHABILITATION ET AMENAGEMENT DE LA COUR DU GROUPE
SCOLAIRE LOUIS MOREAU

.....
Date de décision: 16/02/2022

Date de réception de l'accusé 24/02/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 008_2022

Identifiant unique de l'acte : 091-219102324-20220216-008_2022-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 8 SUBVENTION DETR 2022 COUR LOUIS MOREAU.pdf (99_DE-091-
219102324-20220216-008_2022-DE-1-1_1.pdf)